

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OYE ET PALLET

Séance du 29 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr le maire, Michel FAIVRE.

Membres présents : 10

Convocation du 22 janvier 2018

Affichage le 02 février 2018

Présents : Mrs FAIVRE Michel, COSTE Christian, COSTE Fabien, MACHINAL Olivier, PELLEGRINI Thomas, PELLEGRINI Sylvain, REINERO Didier, Mmes BROSSARD Corinne, LOCATELLI Murielle, RACAULT Marielle,

Absents : Mr MINARY Florent et Mr PILLOD Michel

Excusés : Mme ROMANZINI Patricia, Mr TONETTI Romain,

Mme Corinne BROSSARD est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Autorisation dépenses d'investissements 2018
- Départ en retraite – Raymonde DURIAUX
- Orientations budgétaires 2018
- Débat autour du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Achat de terrain

QUESTIONS DIVERSES

.....

Aucune remarque n'étant formulée, le compte- rendu de la séance du 06 novembre 2017 est adopté à l'unanimité. Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la présentation de devis de Mme VICHARD pour un audit sur les bâtiments publics.

1/ AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2018

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018 – Budgets communal -groupement scolaire – eau- bois

Préalablement au vote des budgets primitifs 2018, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits aux budgets de 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits inscrits aux budgets en 2017, et ce, avant le vote des budgets primitifs de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce choix et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte s'y rapportant.

2/ DEPART EN RETRAITE Mme DURIAUX Raymonde

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme Raymonde DURIAUX souhaitant faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2018.

Son remplacement se fera certainement par la Sté ENETT, déjà prestataire du ménage de l'école au 1^{er} étage actuellement. Un devis est en cours.

3/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Mr le Maire présente au conseil municipal la liste des investissements réalisés en 2017 et ceux qui seront à prévoir pour l'année 2018 à savoir :

- Poursuite du projet d'élaboration du PLU
- Mise en accessibilité des toilettes publiques et de l'Eglise
- Achat de matériel pour l'atelier communal (balayeuse, semoir)
- Signalétique à renouveler dans le village
- Réfection des voies communales et forestières
- Travaux sur réseaux d'eau potable.
- Audit des bâtiments communaux....

Principaux postes de dépenses impactés cette année. Le conseil municipal ayant pris connaissance des projets 2018, demande à revoir certains postes notamment les audits des bâtiments communaux présentés par Mme VICHARD.

4/ AUDIT SUR L'ETAT DE L'EGLISE ET DE LA CURE

Mr le Maire donne la parole à Mr COSTE qui présente le devis de Mme VICHARD concernant l'audit des bâtiments communaux de l'Eglise et la Cure.

- L'EGLISE

Mme VICHARD suggère qu'un diagnostic soit établi pour cibler l'état des lieux de l'Eglise et le rendu des propositions de solutions de renforcement et de confortement du bâtiment. Elle propose la prestation d'un cabinet d'études pour un devis équivalent à 1 850 € HT

- LA CURE

Mme VICHARD propose un devis d'étude de faisabilité pour réaliser un état des lieux du bâtiment et présenter ensuite plusieurs scénarii sur sa restructuration par un économiste de la construction par un devis équivalent à 10 900 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'étude du diagnostic de l'Eglise mais demande à reconsidérer le devis de la Cure, n'ayant pas suffisamment statué sur le devenir de la cure. Il propose que la commission bâtiments publics se réunisse pour apprécier l'état de la cure et qu'un devis soit établi pour un diagnostic des lieux par un professionnel à la suite de quoi, le conseil se prononcera sur sa restructuration.

Mr Fabien COSTE et Mr le Maire soulignent néanmoins que le projet d'extension de la bibliothèque intercommunale et du périscolaire en cours depuis 2015 ne concerne pas le bâtiment de la cure qui reste la propriété de la commune et non celle du Groupement scolaire.

Le conseil municipal a demandé une présentation détaillée du projet à la commission école lors d'une prochaine réunion.

5/ P.L.U - DEBAT AUTOUR DU PADD (projet d'aménagement et développement durable)

Après un bref rappel sur la démarche de l'élaboration d'un PLU, Mr le Maire et Mr COSTE présentent les 10 principales orientations du PADD fondées sur une réflexion avec les organismes de l'état, à savoir :

- Prendre en compte les enjeux du secteur
- Mettre en valeur les atouts environnementaux, paysagers et patrimoniaux
- Préserver et valoriser l'agriculture
- Gérer les risques et les nuisances (enjeux géologiques, eaux souterraines, PPRi...)
- Patrimoine urbain et architectural au cœur des problématiques du développement du secteur rural
- Garantir la maîtrise du développement de l'habitat – PLU sur 12-13 ans.
- S'assurer de la capacité d'approvisionnement en eau potable, des capacités en matière de traitement des eaux usées et des eaux pluviales
- Rester à l'écoute des entreprises et de leur activité, conforter la dynamique d'emplois attachée aux activités existantes.
- Maîtriser les besoins en déplacements, l'accessibilité et les mobilités. (réseaux voiries, liaisons douces, sécurité routière)
- Poursuivre une politique volontaire en matière de développement numérique, inciter à une dépense énergétique plus économe.

Le PADD rappelle également en fin de concertation la synthèse en matière d'urbanisation de l'espace, (évolution de l'espace bâti, choix communaux relatifs aux entrées, aux constructions dans le village et hors du village).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 10 voix pour et 0 voix contre, adopte les orientations du PADD présenté et demande à Mr le Maire d'effectuer les démarches s'y référant auprès du Cabinet chargé du PLU.

6/ ACHAT DE TERRAIN

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'un terrain d'une surface de 3a78 est proposé à la commune dans le cadre de l'aménagement du centre bourg du village du futur PLU.

Mr le Maire a demandé à la SAFER d'évaluer ce terrain. L'estimation proposée s'appuie sur la valeur retenue en 2010 d'un terrain situé dans le même plan de zonage et vendu à la commune pour 25 €/m².

Vu la faible surface de cette parcelle, le conseil demande à prendre connaissance de la valeur souhaitée par le vendeur et de la soumettre à une prochaine séance.

7 / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT DES EAUX DE JOUX – ANNEE 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application desquelles les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité du Syndicat des Eaux de Joux.

Il est précisé que les conseils syndicaux ont régulièrement fait l'objet d'une communication par les représentants de la commune lors des séances du Conseil Municipal et que le présent RPQS est consultable à la mairie, ou au siège du Syndicat des Eaux de Joux.

Il reprend en l'occurrence la répartition des coûts annuels de fonctionnement et d'investissement du syndicat répertoriés sur chaque commune.

Le Maire entendu, Le Conseil Municipal, en complément des exposés faits lors des séances précitées, prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016, présenté par les délégués de la commune.

8/ REMBOURSEMENT Mme CHARDON Dominique

Le Maire explique que Mme CHARDON Dominique, dans le cadre du groupement scolaire a dû avancer le règlement de la facture d'un porte-manteau pour les enfants du périscolaire, le commerce n'ayant pas accepté de paiement différé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui rembourser la somme de 25,17 € correspondant au total TTC de la facture N°3123159 du 20/12/2017 du magasin INSIDE et d'inscrire la somme sur le budget du Groupement scolaire.

9/ DEMANDE DE LOCATION – TERRAIN COMMUNAL DE LA GOUILLE

Le Maire fait part des demandes qui ont été faites pour mettre en pâturage un cheval sur le terrain communal.

La Gouille :

- Mr et Mme Christian GRILLET pour deux chevaux.
- Mr et Mme Fabien COSTE pour deux poneys.

Il est entendu que ce communal est un terrain d'aisance et que les chevaux seront mis en pâturage du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année.

Le tarif de location de ce pâturage a été fixé à 50 € par cheval pour la saison 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle signalisation sur la commune

La commission voirie a rencontré Mr Frédéric COULET (STA Pontarlier) concernant différentes demandes d'aménagement sur la signalisation de la commune.

Il a été convenu que la fin de la zone 30km/h serait supprimée après le carrefour de la place de la Baignade. Un radar pédagogique sera installé par le STA au niveau de la boulangerie de manière à sensibiliser les usagers sur leur vitesse excessive.

Un passage surélevé sera mis en place également au niveau du petit pont de Friard de manière à ralentir les usagers qui arrivent de Malpas.

Le mur longeant la RD437 au niveau de l'ancienne scierie sera entretenu par le Département.

La commune inscrira également au budget, la mise en place d'une nouvelle signalétique pour les commerces et artisans du village.

Travaux d'aménagement dans le bois soumis

Mr COSTE explique à l'assemblée que divers travaux d'aménagement seraient nécessaires dans le bois soumis, à savoir :

- Place de retournement à travailler « A Faron »
- Nettoyer et empierrer les parcelles 11-13 et 14
- Aménager le dévers sur la route des Granges Tavernier
- Aménager la place à bois et la montée en limite de la Cluse sur la route des Reculées
- Aménager une place de retournement sur l'ancienne route des Grangettes
- Reprendre le chemin descendant le fond du vallon
- Reprise de dévers sur le chemin de la Gouille, la Fourche.

Mr COSTE suggère de demander un devis à une entreprise pour une partie des travaux.

Bois – affouage

Mr COSTE précise à l'assemblée que le bois pour l'affouage est abattu. Il propose à la commission bois de répartir maintenant les lots en fonction des demandes reçues à l'automne.

Bulletins Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

Mr COSTE informe le conseil municipal que les bulletins communautaires sont arrivés et répartit la distribution entre les élus.

La séance est levée à 22h45

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire



Mr Michel FAIVRE